

Intitulé de l'épreuve : Culture générale

Nombre de copies : 1/2

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Sujet : Au passé, doit-on faire telle chose ?

Dans son discours de l'Acropole, André Malraux exhortait les « nations de l'histoire » à se tourner vers l'avenir, avenir qui est à construire, et à ne plus se référer au passé. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'injonction de faire telle chose du passé était régulièrement rappelée afin d'établir un avenir meilleur fondé sur la paix et la sécurité.

Longtemps référence pour l'action politique, le passé désignait l'ensemble des événements qui ne sont déjà modifiés ou déjoués. Ceux-ci s'appréhenderaient à travers à la fois l'histoire, science qui vise à étudier et à expliquer ces phénomènes, et la mémoire, par essence subjective et individuelle et par laquelle certains événements passés resurgissent au moyen du souvenir. Faire telle chose du passé consisterait à choisir volontairement les événements qui s'y sont produits, voire à détruire totalement un héritage (dans les cas les plus extrêmes) afin de recommencer à zéro en construisant un ordre nouveau tourné vers le présent et l'avenir.

Cette injonction semble rendre aujourd'hui face aux différentes menaces portées par les nouveaux enjeux planétaires (changement climatique, numérique...) pour lesquelles le passé ne peut constituer une référence. En effet, on ne peut s'en inspirer pour les gérer et certains nous invitent à refonder voire détruire nos cadres et modèles, auxquels nous adhérons peu en établissant de nouveaux. Par exemple, il <sup>n'agit</sup> de déconstruire aujourd'hui nos modèles de sociétés industrielles fondés sur la croissance au profit d'un cadre davantage tourné vers le respect de la biodiversité.

Ainsi, alors qu'il a longtemps et traditionnellement constitué

N°  
1/1...

une référence pour l'action politique, doit-on désormais oublier le passé, voire remettre en cause certains de ses héritages ?

Si le politique doit se référer au passé pour agir, cette référence au passé ne saurait être instrumentalisée (I). Le passé ne peut aujourd'hui constituer une référence d'action unique, ni bien qu'il s'agit désormais de concilier héritages du passé et avenir en modernisant ces héritages (II).

\* \* \*

Traditionnellement, il est du devoir du politique de se référer au passé (I).

Tout d'abord, la référence à l'histoire permet au politique de tirer des leçons pour son action (1).

Dans son essai destiné aux dirigeants intitulé le Prince, Nicolas Machiavel exhorte ces derniers à étudier l'histoire afin de comprendre ce qui rendit leurs prédécesseurs victorieux ou vaincus, et par-là de reproduire leurs succès et d'éviter leurs erreurs. En effet, « l'histoire consiste en tout que discipline à expliquer les événements passés, mais qui à le présent est inintelligible », Marc Bloch. Dans son ouvrage L'Étrange Défaite, ce dernier étudie, les raisons de la défaite française de 1940.

Ainsi, au sortir des deux guerres mondiales, les États ont cherché à établir un nouvel ordre visant à éviter de reproduire les erreurs passées qui ont conduit à la montée des totalitarismes. En particulier, l'Organisation des Nations Unies créée en 1945 a tiré les leçons de l'échec de la Société des Nations qui n'a pas pu empêcher l'avènement de la Seconde Guerre mondiale. Les États-Unis sont devenus un acteur majeur au sein de l'ONU alors qu'ils n'avaient pas ratifié le Pacte de la SDN. De plus, les institutions issues des accords de Bretton Woods (1945) cherchant à préserver la stabilité financière internationale et à créer une interdépendance économique afin d'éviter toute tentative d'isolement qui serait restée de totalitarismes, à l'image du traité général port-crise de 1929.

Alors que l'histoire inspire les politiques et les États, ceux-ci peuvent également aider l'histoire à faire la lumière sur des événements passés. À ce titre, l'ouverture d'archives déclassées par son pouvoir

N°

2.1...

politiques permet de faciliter le travail des historiens. Par exemple, la France a ouvert en 2019 des missions d'archives classifiées sur son rôle dans la génocide au Rwanda de 1994 à la commission dirigée par l'historien Vincent Ducloux grâce auxquelles un rapport éclairant l'action de la France a pu être publié.

À travers la mémoire, la politique peut également accorder des réparations aux victimes d'actions passées (2).

Selon René Rémont dans un article paru en 2005 dans la revue Études, les États ont un « devoir de mémoire » envers les victimes de leurs actions, qui constitue une forme de réparation. Le philosophe Vladimir Jankélévitch affirme en outre que le souvenir permet de conférer aux victimes une « existence éternelle ».

En France, les années 1960 sont marquées par la montée en conscience progressive des crimes commis par le régime de Vichy envers les Juifs, catalysée notamment par la sortie du film Shoah de Claude Lanzmann (1960) et par le procès Germaine Tiede à Jérusalem (1961). Plusieurs lois mémorielles sont adoptées telles que la loi Gayssot qui pénalise la négation de crimes de génocide.

À l'échelle internationale, le « devoir de mémoire » se manifeste à travers la mise en jeu de la responsabilité pénale internationale des États pour des crimes commis sur leur territoire ou par l'un de leurs ressortissants. À la suite de la création de la Cour pénale internationale (Statut de Rome de 1998, ratifié en 2002), le dirigeant serbe Slobodan Milošević a été condamné pour les crimes commis par son régime en Bosnie entre 1992 et 1995. De plus, l'instauration de tribunaux spéciaux, tels que ceux pour la Yougoslavie ou le Rwanda, permet de juger des crimes commis dans le cadre de conflits et de territoires spécifiques.

Ainsi, faire table rase du passé n'est donc pas recommandable pour la politique qui peut en tirer de leçons, voire peut être condamnée si celui-ci verse dans le négationnisme.

+

N°

3 / ...

Toutefois, il n'est pas souhaitable que cette référence au passé soit instrumentalisée par la politique (I.B).

L'histoire peut faire l'objet d'une réécriture par des régimes totalitaires (1).

L'histoire est avant tout une science objective qui ne saurait être manipulée à des fins politiques, d'autant plus qu'elle peut être constamment remise en question. À travers la réédition des Annales, les historiens Marc Bloch et Lucien LeFebvre cherchent à questionner constamment les récits historiques des événements passés et en proposent de nouvelles explications. Ainsi, la politique ne peut tirer des leçons invoquées de l'histoire et doit concevoir une certaine distance et regard critique.

Outre objet de référence, l'histoire peut constituer pour la politique un objet de manipulation au service d'une idéologie. Il s'agit dans ce cas pour un régime totalitaire d'effacer, donc de faire disparaître des éléments dissonants, et de concevoir et assembler les éléments conformes. Dans les régimes totalitaires, et en particulier dans l'Union soviétique, cela se traduirait par la recherche de photos, comme le décrit Kundera dans le livre du Rire et de l'Oubli.

Aujourd'hui, le totalitarisme semble réapparaître dans les régions de puissances contestataires de l'ordre international actuel, faisant référence à une histoire aux dimensions sélectives. À ce titre, la Russie cherche à restaurer sa puissance territoriale en se référant à l'Empire et à l'URSS qui incluait l'Ukraine.

Ainsi, alors que l'histoire serait une dimension objective par essence, les régimes totalitaires n'y réfèrent constamment, mais à une histoire réécrite faisant fi de certains événements incompatibles avec le récit national.

Au surplus, le devoir de mémoire ne saurait être l'apanage unique de la politique (2).

Dans une tribune publiée dans le journal Libération en 2005, un collectif d'historiens dénonçant la recours aux lois mémorielles car « la politique n'a pas le monopole de l'histoire ». En effet, la reconnaissance officielle du génocide arménien par la France a fait l'objet de fortes controverses et a engendré une crise diplomatique entre la France et la Turquie.

L'infonction du devoir de mémoire serait critiquée car

Intitulé de l'épreuve : Culture générale

Nombre de copies : 2/2

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

la mémoire est par essence subjective, elle trie certains éléments passés en fonction de certains sensibilités. Cette dimension subjective peut engendrer des conflits de mémoires, à l'instar de l'incertitude de la Shoah et de la Nakba par les Israéliens et les Palestiniens. Le conflit de mémoire a ainsi été mis en scène par Amos Götai dans sa pièce Heure (2023) qui retrace l'histoire d'une maison à Jérusalem à travers les récits antagonistes des habitants israéliens et palestiniens qui n'y naissent pas.

Ainsi, la référence au passé ne peut constituer un impératif catégorique pour la politique, l'histoire et la mémoire pouvant être réactives, faisant par là table rase de certains événements, et attirer à terme des tensions entre des communautés à l'échelle nationale ou internationale.

\* \* \*

Au-delà du risque d'instrumentalisation, le passé ne peut désormais constituer une référence d'action fiable au risque de s'enfermer dans des cadres de réflexion dépassés et inadaptés aux enjeux actuels (II.A)

La référence au passé peut être inhibante pour l'action politique et ne peut théoriquement pas constituer un modèle fiable (1).

Selon Hegel, la marche de l'histoire comporte par essence une dimension de progrès dont l'aboutissement serait une société démocratique préservant les libertés individuelles. Se référer au passé reviendrait donc à régresser, ce qui ne serait pas souhaitable.

En outre, le philosophe Nietzsche rejette l'inspiration du passé qui résulterait en un schéma inhibant et inadapté

N°  
S. / ...

au présent, aucune situation passée n'étant appelée à se répéter.

D'une manière plus spécifique, la menace posée par la guerre se transforme considérablement avec l'avènement de nouvelles technologies et avec la mondialisation, ce qui invite à repenser la guerre sans s'enquies des stratégies menées auparavant. À ce titre, les officiers chinois Liao Xiang et Wang Xiangwei (La Guerre hors limites) invitent à renverser les doctrines militaires face au nouveau visage de la guerre pour laquelle « les soldats n'ont plus le monopole de la guerre » et « à l'humanité confère à tout espace un champ de bataille ».

Au surplus, les nouveaux enjeux planétaires invitent à penser l'avenir sans se référer au passé (2).

Ces enjeux sont porteurs de menaces nouvelles qui détruisent les cadres d'intelligibilité permettant d'appréhender traditionnellement un danger. Par exemple, le terrorisme djihadiste cherche, à travers une vision messianique, à imposer un nouvel ordre mondial religieux (L'Ordre du Monde, H. Kinninger). Remettant en cause les objectifs traditionnels d'une guerre et les moyens de la mener, ce phénomène demande à être abordé de manière prospective. De même, le développement de l'intelligence artificielle ne peut être appréhendé par référence au passé car elle comporte une dimension de progrès irrémédiable.

Alors que les menaces présentes invitent à oublier les références au passé, la lutte contre le changement climatique invite à remettre en cause les modèles de société et de les remplacer par des nouveaux. Dans ce cas, on prépare l'avenir en détruisant les cadres du passé incompatibles avec une telle lutte et en en imposant de nouveaux, tels que la désobéissance civile prônée par certains économistes comme Eloi Laurent.

\*

Toutefois, ce rejet du passé ne semble pas un idéal vers lequel tendre, ni bien que l'action politique devrait chercher à préserver les héritages du passé tout en les modernisant pour mieux appréhender le futur (II. B).

Faire table rase du passé peut conduire à nier les apports de ce dernier et nous faire tomber dans le « présentisme » (1).

Selon le politologue Zaki Laidi, nos sociétés

omb de plus en plus victimes du « présentisme » car l'avènement de la démocratie, des libertés individuelles et de la mondialisation tendent à accélérer l'individualisation des sociétés. Les individus se concentrent davantage sur la satisfaction de leurs besoins présents et oublient le passé qui pourrait constituer un élément fédérateur pour la société.

En outre, Régis Brany (Le Siècle Vert, 2010) pose un regard critique sur la « civilisation verte » qui aurait empêché la civilisation rouge en remettant en cause l'emprise des rés qui notamment la sécurité alimentaire, les droits sociaux, la paix internationale.

Ainsi, l'action politique doit tenter de concilier passé et avenir, en préservant les héritages du passé qui pourraient être modernisés afin de répondre aux enjeux globaux actuels (2).

En premier lieu, la reconnaissance du passé constitue un moyen de rassembler les nations et participer même de leur avènement selon Ernest Renan (Qu'est-ce qu'une Nation, 1882). La référence aux héritages du passé permettrait ainsi de remédier à la distorsion du lien social face à l'individualisation et aux tensions que traversent nos sociétés. Ce dernier ne doit toutefois pas être instrumentalisé par le pouvoir politique, mais résulter d'un travail d'historien objectif n'occultant pas les pages noires de l'histoire nationale (préface de Nicolas Tenzer de Qu'est-ce qu'une Nation, E. Renan).

Par ailleurs, nous avons besoin des héritages du passé, dans une version modernisée, pour traiter des enjeux globaux. En effet, les instances multilatérales issues de la Seconde Guerre mondiale permettent de gérer collectivement des problématiques qui dépassent les frontières, comme le changement climatique. À ce titre, la France et les participants au Sommet sur le Nouveau Pacte Financier mondial (2023) appellent à une refonte des institutions de Bretton Woods afin d'accroître leur représentativité et d'intégrer le changement climatique et la lutte contre la pauvreté comme dimensions principales de leur champ d'action.

\*\*\*

En définitive, nous ne devrions pas faire table rase du passé.  
En l'absence d'instrumentalisation, la mémoire et l'histoire doivent  
servir et inspirer l'action politique qui peut, à son tour, faciliter leur  
travail. Même si le contexte actuel semble <sup>si futur</sup> toute référence  
possible au passé, son héritage ne saurait être nié et pourrait  
servir, grâce à sa modernisation, la gestion d'enjeux ~~des~~ auxquels  
font aujourd'hui face les sociétés à l'échelle nationale et internationale.